

Décision

Générale

colonial

Décision n° 857/SG/FP accordant un congé de fin de séjour à un secrétaire contractuel .

n° 857/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
1 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Un congé de fin de séjour de quatre mois, à passer à Paris (5e), 42, boulevard du Port-Royal, est accordé à M. William John Rajhoarson, secrétaire contractuel (catégorie C, 2e échelon, groupe IV), en service au Tribunal du Travail, qui comptera au 17 juillet 1968 deux ans de séjour ininterrompu dans le Territoire.

Art. 2

— Avant son départ du Territoire, M. Rajhoarson percevra sa solde de congé décomptée suivant les prescriptions des articles 98 et. 124 du Code du Travail.

Art. 3

— Une réquisition de passage Djibouti-Paris-Djibouti, par voie aérienne, en classe touristique, sera délivrée à l'intéressé qui voyagera accompagné de son épouse et quittera Djibouti en principe le 18 juillet 1968.

Art. 4

Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputables au budget local.